

La bibliothèque vous propose

Une grande variété d'ouvrages, pour enfants, jeunes et adultes.

Albums, contes, romans, revues, documentaires, biographies, bandes dessinées, ouvrages sur la Savoie, livres en gros caractères, dictionnaires, encyclopédies.

L'accès à la bibliothèque, la consultation sur place et le prêt des documents sont libres et gratuits.

Saint Baldoph

Bibliothèque Municipale

Service public

Ouvert à tous

Lundi, Mercredi, Vendredi

de **16h30** à **18h30**

Samedi

de **11h00** à **12h00**

Bibliothèque Municipale

Pré Martin

73190 ST BALDOPH

Téléphone : 04 79 28 25 37

Saint Baldoph

**Bibliothèque
Municipale**

Lire tout simplement

**GUIDE DU
LECTEUR**



Le prêt de documents

Vous pouvez emprunter :

5 documents (livres, revues, bandes dessinées ...)

Pour une durée de 3 semaines.

Nouveautés

Elles sont exposées sur un présentoir distinct.

Une pastille verte les identifie.

Une liste récapitulative est affichée.

1 seule nouveauté peut être empruntée par carte.



Et si on s'inscrivait ?

L'inscription est **gratuite pour tous**.

Elle s'effectue auprès des bénévoles lors des permanences.

Une autorisation parentale est nécessaire pour les moins de 16 ans.

Réservations

Vous pouvez réserver un document momentanément indisponible.

La réservation est valable pour un délai de 8 jours au retour du document.

Suggestions

Vous avez envie d'un ouvrage ? un cahier est à votre disposition pour le noter.

Nous tiendrons compte de votre demande dans la limite de notre budget et de notre vocation de bibliothèque municipale.

Nous sommes à votre disposition pour vous aider et vous conseiller dans vos recherches.

N'hésitez pas à nous faire part de vos lectures, c'est ensemble que nous nous enrichissons.

Extrait du règlement

Pour une bonne circulation des documents, veuillez **respecter les délais de prêt**.

Sur votre demande, nous prolongerons le prêt de vos documents **sauf s'ils sont réclamés par un autre lecteur et s'il ne s'agit pas d'une nouveauté**.

En cas de perte ou de détérioration les documents seront remplacés par l'emprunteur.

Les livres abîmés ne devront pas être réparés. A leur retour, signalez l'ouvrage défectueux à la bibliothèque.



Bonne lecture !